

DECLARATION DE DEGATS - VIGNES

En application des dispositions de l'article R.426-12 du Code de l'Environnement

Cette déclaration doit être adressée, en 2 exemplaires (bleu et jaune), au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, **soit dès l'apparition des dégâts, soit 10 jours au moins avant la date d'enlèvement des récoltes**

Le demandeur doit obligatoirement compléter les rubriques I à VI figurant ci-dessous. Toute déclaration qui ne comportera pas ces indications sera systématiquement rejetée et renvoyée au demandeur pour être complétée.

Cadre réservé à la FDC

FDC : _____
 Campagne : __ / __
 Numéro de dossier : _____
 Date de réception : __ / __ / __
 Date limite d'expertise : __ / __ / __
 Estimateur(s) : _____



I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom et prénoms ou Raison sociale :

Représenté(e) par (nom et qualité) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable : Télécopie :

Si les références bancaires ou postales sont inconnues de la FDC, joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal. Le demandeur joindra à cette déclaration un relevé parcellaire MSA et la ou les fiches d'encépagement

II - SURFACE DES TERRES EXPLOITEES : dans le département : ha dans les cantons limitrophes : ha

III - SUITE D'UN DOSSIER DEJA DECLARE : Oui Non

Si la présente déclaration fait suite à une précédente, se rapportant aux mêmes parcelles, rappel du numéro de dossier :

IV - DESIGNATION DES PARCELLES SINISTREES ET EVALUATION DU MONTANT DES DEGATS :

		Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4
Commune (une déclaration par Commune) :					
Lieu dit					
Section et N° cadastraux ou parcellaire PAC					
Statut cynégétique (chasse privée, communale ou en opposition chasse)					
Superficie en culture		ha	ha	ha	ha
Appellation (AOC, VDQS, vin de pays, vin de table)					
Nature de la production (raisin de table ou de cuve)					
Culture sous contrat ou certifiée « Agriculture Biologique » Si oui, tenir à la disposition de l'estimateur départemental un extrait de plan cadastral		Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>
Période de récolte attendue					
Perte de récolte	Nombre de ceps touchés	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
	Production moyenne d'un cep	Kg	Kg	Kg	Kg
	Perte de raisin en Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
	Prix unitaire (*)	€	€	€	€
	Montant de la perte de récolte	€	€	€	€
Remise en état	Replantations, taille (préciser)	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
	Frais de remise en état (*)	€	€	€	€
Indemnisation sollicitée par parcelle (obligatoire)		€	€	€	€
(*) sur la base du dernier barème connu, validé par la Commission Départementale d'Indemnisation.		Montant total sollicité :			
					€

V - PERIODE ET CAUSE DES DEGATS :

Date d'apparition des premiers dégâts : __ / __ / __ (le plus précisément possible)

Dégâts causés par : Sangliers Cerfs Chevreuils Autre (préciser)

Fonds de provenance présumé des animaux :

VI - OBSERVATIONS ET SIGNATURE :

Observations éventuelles	De manière à ce que le dossier puisse être instruit par la FD, le réclamant s'engage à lui faire parvenir sa déclaration de récolte	Fait à :, le..... Signature
---------------------------------	--	--

DECLARATION DE DEGATS - VIGNES

En application des dispositions de l'article R.426-12 du Code de l'Environnement

Cette déclaration doit être adressée, en 2 exemplaires (bleu et jaune), au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, **soit dès l'apparition des dégâts, soit 10 jours au moins avant la date d'enlèvement des récoltes**

Le demandeur doit obligatoirement compléter les rubriques I à VI figurant ci-dessous. Toute déclaration qui ne comportera pas ces indications sera systématiquement rejetée et renvoyée au demandeur pour être complétée.



FDC : _____ *Cadre réservé à la FDC*

Campagne : ___ / ___

Numéro de dossier : _____

Date de réception : ___ / ___ / ___

Date limite d'expertise : ___ / ___ / ___

Estimateur(s) : _____

I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom et prénoms ou Raison sociale :

Représenté(e) par (nom et qualité) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable : Télécopie :

Si les références bancaires ou postales sont inconnues de la FDC, joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Le demandeur joindra à cette déclaration un relevé parcellaire MSA et la ou les fiches d'encépagement

II - SURFACE DES TERRES EXPLOITEES : dans le département : ha dans les cantons limitrophes : ha

III - SUITE D'UN DOSSIER DEJA DECLARE : Oui Non

Si la présente déclaration fait suite à une précédente, se rapportant aux mêmes parcelles, rappel du numéro de dossier :

IV - DESIGNATION DES PARCELLES SINISTREES ET EVALUATION DU MONTANT DES DEGATS :

		Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4
Commune (une déclaration par Commune) :					
Lieu dit					
Section et N° cadastraux ou parcellaire PAC					
Statut cynégétique (chasse privée, communale ou en opposition chasse)					
Superficie en culture		ha	ha	ha	ha
Appellation (AOC, VDQS, vin de pays, vin de table)					
Nature de la production (raisin de table ou de cuve)					
Culture sous contrat ou certifiée « Agriculture Biologique » <small>Si oui, tenir à la disposition de l'estimateur départemental un extrait de plan cadastral</small>		Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>
Période de récolte attendue					
Perte de récolte	Nombre de ceps touchés	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
	Production moyenne d'un cep	Kg	Kg	Kg	Kg
	Perte de raisin en Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
	Prix unitaire (*)	€	€	€	€
	Montant de la perte de récolte	€	€	€	€
Remise en état	Replantations, taille (préciser)	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
	Frais de remise en état (*)	€	€	€	€
Indemnisation sollicitée par parcelle (obligatoire)		€	€	€	€
<small>(*) sur la base du dernier barème connu, validé par la Commission Départementale d'Indemnisation.</small>		Montant total sollicité :			
		€			

V - PERIODE ET CAUSE DES DEGATS :

Date d'apparition des premiers dégâts : ___ / ___ / ___ (le plus précisément possible)

Dégâts causés par : Sangliers Cerfs Chevreuils Autre (préciser)

Fonds de provenance présumé des animaux :

VI - OBSERVATIONS ET SIGNATURE :

Observations éventuelles	De manière à ce que le dossier puisse être instruit par la FD, le réclamant s'engage à lui faire parvenir sa déclaration de récolte	Fait à :, le..... Signature
---------------------------------	--	--

DECLARATION DE DEGATS - VIGNES

En application des dispositions de l'article R.426-12 du Code de l'Environnement

Cette déclaration doit être adressée, en 2 exemplaires (bleu et jaune), au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, **soit dès l'apparition des dégâts, soit 10 jours au moins avant la date d'enlèvement des récoltes**

Le demandeur doit obligatoirement compléter les rubriques I à VI figurant ci-dessous. Toute déclaration qui ne comportera pas ces indications sera systématiquement rejetée et renvoyée au demandeur pour être complétée.



Cadre réservé à la FDC

FDC : _____
 Campagne : __ / __ / __
 Numéro de dossier : _____
 Date de réception : __ / __ / __
 Date limite d'expertise : __ / __ / __
 Estimateur(s) : _____

I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom et prénoms ou Raison sociale :

Représenté(e) par (nom et qualité) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable : Télécopie :

Si les références bancaires ou postales sont inconnues de la FDC, joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Le demandeur joindra à cette déclaration un relevé parcellaire MSA et la ou les fiches d'encépagement

II - SURFACE DES TERRES EXPLOITEES : dans le département : ha dans les cantons limitrophes : ha

III - SUITE D'UN DOSSIER DEJA DECLARE : Oui Non

Si la présente déclaration fait suite à une précédente, se rapportant aux mêmes parcelles, rappel du numéro de dossier :

IV - DESIGNATION DES PARCELLES SINISTREES ET EVALUATION DU MONTANT DES DEGATS :

		Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4
Commune (une déclaration par Commune) :					
Lieu dit					
Section et N° cadastraux ou parcellaire PAC					
Statut cynégétique (chasse privée, communale ou en opposition chasse)					
Superficie en culture		ha	ha	ha	ha
Appellation (AOC, VDQS, vin de pays, vin de table)					
Nature de la production (raisin de table ou de cuve)					
Culture sous contrat ou certifiée « Agriculture Biologique » <small>Si oui, tenir à la disposition de l'estimateur départemental un extrait de plan cadastral</small>		Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>
Période de récolte attendue					
Perte de récolte	Nombre de ceps touchés	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
	Production moyenne d'un cep	Kg	Kg	Kg	Kg
	Perte de raisin en Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
	Prix unitaire (*)	€	€	€	€
	Montant de la perte de récolte	€	€	€	€
Remise en état	Replantations, taille (préciser)	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
	Frais de remise en état (*)	€	€	€	€
Indemnisation sollicitée par parcelle (obligatoire)		€	€	€	€
Montant total sollicité :					€

V - PERIODE ET CAUSE DES DEGATS :

Date d'apparition des premiers dégâts : __ / __ / __ (le plus précisément possible)

Dégâts causés par : Sangliers Cerfs Chevreuils Autre (préciser)

Fonds de provenance présumé des animaux :

VI - OBSERVATIONS ET SIGNATURE :

Observations éventuelles	De manière à ce que le dossier puisse être instruit par la FD, le réclamant s'engage à lui faire parvenir sa déclaration de récolte	Fait à :, le
		Signature